

**Dariusz Hryciuk, Ma**

**Centre de la Prévention de Psycho-manipulation à Lublin**

### **Situation des mouvements sectaires en Pologne**

Nous vivons actuellement une époque où la foi chez beaucoup d'individus évolue considérablement. C'est une période de remise en cause de la manière dont nous percevons la réalité, depuis la modification de l'échelle des valeurs jusqu'à la recherche de formes alternatives de salut. L'homme contemporain est le témoin d'une grave crise religieuse et est en même temps épris d'une grande faim spirituelle qu'il cherche à satisfaire par les différentes opportunités qui se présentent à lui. Les formes de dévotion traditionnelles ne séduisent plus nos contemporains enclins à obtenir un résultat rapide et à vivre de fortes émotions. C'est pourquoi, ils cherchent de nouvelles voies spirituelles.

En Pologne aussi, dès le début de l'évolution démocratique vers la fin des années 80 du XX<sup>ème</sup> siècle, on observe une diminution graduelle du monopole de l'Église catholique et une émergence de nouveaux mouvements spirituels. Le problème des sectes en Pologne est une question importante et évidente mais la situation n'est pas préoccupante. Il faut admettre, de façon objective, qu'il n'y a pas de difficultés de nature juridique à l'étape de l'enregistrement des organisations spirituelles au Ministère de l'Intérieur et de l'Administration. La liberté de religion est garantie dans l'art. 25 et 53 de la Constitution et dans la loi sur la liberté de conscience et la liberté de religion de mai 1989. La loi permet d'enregistrer un mouvement spirituel qui comprend déjà au moins 15 adeptes.

L'amendement de la loi du mois de juin 1997 a obligé les fondateurs de nouveaux mouvements spirituels à introduire dans leur doctrine une référence à Dieu. De plus, les objectifs d'une telle organisation devront être uniquement religieux. Actuellement, le droit de présenter une demande d'enregistrement est réservé à un groupe d'au moins cent personnes de citoyenneté polonaise ayant un casier judiciaire vierge. Les signatures des demandeurs doivent être légalisées par un notaire. En pratique, l'enregistrement ne concerne que les organisations spirituelles structurées qui fonctionnent déjà depuis un certain temps. C'est pourquoi, il est difficile d'enregistrer des organisations qui répondent à cette exigence. Il faut encore mentionner qu'en cas de jugement définitif statuant que le fonctionnement d'une organisation spirituelle est contraire à la loi ou aux statuts, le dit groupe sera rayé du registre.

Entre 1992 et 2002, il y avait 153 décisions favorables d'inscriptions d'églises et autres organisations au registre contre 49 décisions défavorables. On observe un changement dans la stratégie judiciaire de l'examen des demandes. Jusqu'en 1992 tous les mouvements religieux étaient enregistrés sur leurs demandes. Ce n'est qu'en 1993 qu'on a commencé à analyser plus attentivement les demandes. Dans cette période on a légalisé, entre autres, l'Église de l'unification fondée par Moon en Corée du Sud. Je voudrais rappeler que son gourou est venu en Pologne en 1995 pour faire un exposé dans la Salle des Congrès.

Les adeptes de la secte Moon avaient déjà demandé l'enregistrement de leur mouvement avant 1989, mais les autorités de la République populaire de Pologne avaient refusé de le faire en raison des nombreux scandales dont ils faisaient l'objet à l'échelle internationale. Les dispositions libérales de la loi légalisant de nouveaux groupes spirituels n'imposaient ni l'obligation de posséder une tradition ni d'avoir existé pendant un certain temps. La liste des

fondateurs n'étaient pas non plus vérifiées. De plus, la loi a accordé aux nouvelles « religions » différents privilèges financiers, fiscaux et douaniers. Les personnes morales ecclésiastiques ont été exemptées d'impôts sur le revenu. En outre, elles ont été exonérées de charges douanières imposées aux dons venant de l'étranger destinés à des fins culturelles, caritatives et éducatives. Faute d'une définition précise du don et de la possibilité de vérifier son authenticité, de nombreux abus et fraudes ont eu lieu. Je vous donnerai l'exemple d'un groupe pseudo-religieux de l'Église des Chrétiens unis fondée par Zbigniew Szczesiul, « escroc » qui avait eu l'idée de créer sa propre église et de l'utiliser à des fins mercantiles. Il a falsifié la liste des fondateurs et imaginé une doctrine religieuse originale et des statuts dans lesquels il s'est octroyé une fonction d'évêque. Il a commencé son activité par la fondation d'un séminaire et d'un couvent fictifs pour délivrer des certificats d'études permettant d'échapper à la conscription. Il a délivré environ 60 faux certificats. Zbigniew Szczesiul a aussi fait venir d'Allemagne 30 tonnes de chocolat pour sa fictive activité caritative. De cette façon, il a évité de payer les frais de douane très élevés. Il a aussi réussi à commettre le même type de fraude avec une énorme quantité de champagne. Il a déclaré que c'était : « du vin mousseux à des fins culturelles ». Son activité a fait subir de grandes pertes au Trésor public. Quand il a été enfin arrêté et condamné à 4 ans de prison, il répétait dans les interviews qu'il était fier de lui-même et qu'il allait fonder une autre église quand il serait libéré.

L'affaire de l'Église des Chrétiens unis n'est pas le seul cas qui a suscité l'intérêt de l'opinion publique. Vers la fin des années 90 apparaît l'expression des « églises voiturrières » qui étaient des groupes pseudo-religieux fondés dans le but d'importer des voitures exemptées de frais de douane. Il s'agit en l'occurrence de l'Église Chrétienne des Proclamateurs de la Bonne Nouvelle et de l'Église des Remontrants Polonais.

Les données statistiques montrent que dans notre pays fonctionnent environ 300 mouvements spirituels. On peut les diviser en catégories suivantes :

- 1) Ceux qui tirent leur origine d'une des grandes religions du monde, le plus souvent du christianisme, bouddhisme ou hindouisme, plus rarement de l'islam et du judaïsme.
- 2) D'inspiration du mouvement du Nouvel Age, qui se focalise sur l'augmentation du potentiel de l'esprit humain, sur la guérison par l'imposition des mains ou par l'énergie et sur une référence à l'énergie cosmique.
- 3) Néo-païens qui recourent à la mythologie slave et aux anciens cultes païens.
- 4) Ufologiques reposants sur la croyance dans l'existence de l'intelligence extraterrestre.
- 5) Sataniques qui se focalisent sur le culte du mal et sur le développement des pratiques occultes et ésotériques.
- 6) Mouvements qui tirent leur origine des révélations individuelles et qui font suite à l'activité des personnes charismatiques éprouvant, paraît-il, de vives sensations spirituelles.
- 7) Économiques dont les fondateurs promettent à leurs adeptes de les aider à remporter un succès financier.
- 8) Thérapeutiques qui supposent l'existence des pratiques destinées à guérir autres que la médecine.

Les sectes les plus nombreuses qui fonctionnent actuellement en Pologne sont :

- Témoins de Jéhova – environ 127 mille adeptes,
- Adventisme du Septième Jour – environ 10 mille adeptes,
- Bouddhisme de la Voie du Diamant – environ 5 mille adeptes,
- Chrétiens Libres – environ 3 mille adeptes,
- Eglise Divine du Christ – environ 3 mille adeptes,

- Mormons – environ 1,5 mille adeptes,
- Association Internationale pour la Conscience de Krishna – environ mille adeptes.

Dans l'histoire des sectes de Pologne la secte « Ciel » occupe la place la plus négative. Son fondateur Bogdan Kacmajor a rassemblé autour de lui, dans sa propriété des environs de Lublin, plus d'une dizaine de personnes. Il leur a fait croire qu'il possédait le don de guérison. Ses adeptes restaient sous le régime de la communauté de biens et ils étaient entièrement soumis à Kacmajor qui décidait même de leur mariage et de leur vie sexuelle. Les femmes devaient obéir à leurs maris et « faire » des enfants. Les adeptes contractaient leurs mariages devant eux-mêmes. Ils étaient obligé de suivre un régime végétarien. Les autorités, les médias et les mouvements anti-cultes se sont intéressés à l'activité de « Ciel » et ils l'ont définie comme une secte destructrice après qu'ils aient reçu des dénonciations sur des enlèvements et des détentions d'enfants. De plus, les membres de la secte avaient rompu tout contact avec la société. Ils ne déclaraient pas les naissances, n'envoyaient pas leurs enfants à l'école, échappaient au service militaire et ne pouvaient pas, à cause de l'interdit imposé par la doctrine, bénéficier d'assistance médicale. La secte se consacrait principalement à l'activité de guérison menée par son fondateur, mais une mauvaise réputation entraîna la défection des clients, la chute financière et en conséquence la fin du fonctionnement de la secte.

En Pologne, au cours de la dernière décennie, on observe que les organisations d'inspiration du mouvement du « New Age » acquièrent de plus en plus de popularité. Il s'agit surtout de petits groupes de quelques dizaines de personnes avec des centres d'intérêts communs. Ils n'enregistrent pas leur activité qui ne dure pas longtemps. Un groupe en remplace un autre. Leurs membres se focalisent sur l'amélioration des techniques de méditation d'origine hindouiste et bouddhique qu'ils modifient et élargissent.

Ceci n'est possible que parce que les opinions religieuses des Polonais montrent une grande inconséquence et une tendance à la sélectivité. Selon les analyses effectuées en 2005 par le Centre d'Études de l'Opinion Publique, 53% des Polonais sont d'avis qu'ils n'ont pas de conscience objective du bien et du mal et que leur conduite est influencée par les circonstances. Une partie considérable de notre société adopte volontiers des éléments de la philosophie « New Age ». Les recherches montrent que 34% des Polonais déclarent leur croyance en la réincarnation, 83% pensent que toutes les religions sont équivalentes et chacune conduit vers Dieu, 64% admettent la possibilité d'apprendre la faculté de clairvoyance par certaines personnes et 25% de nos compatriotes croient aux OVNI. Ainsi, tous ces éléments témoignent du fait que les Polonais, dont 93% sont catholiques, deviennent volontiers des adeptes de sectes.

La scientologie est un exemple de secte destructrice qui a essayé à plusieurs reprises d'entrer sur le territoire polonais ces derniers temps. Dans les années 90 on parlait rarement d'elle. On a commencé à en parler publiquement en 1999 quand Andreas Kaźmierczak, Allemand d'origine polonaise, s'est installé à Gdańsk. Il a organisé un séminaire scientologue et la vente du livre *Dianétique*, tout cela sous la couverture de « l'office d'ingénieur ». Il a liquidé son activité après la publication de quelques commentaires peu flatteurs dans la presse. Cependant, ce n'étaient que des tentatives timides. Actuellement, les scientologues essaient de réapparaître en Pologne. En 2007, la presse a parlé de Hanna Garbalska, considérée comme la représentante principale de la scientologie dans notre pays. Elle était aussi militante d'un des plus grands partis polonais et présidente de l'Association du Soutien aux Femmes au district de Grodzisk à Grodzisk Mazowiecki. Avant, elle avait présidé le Centre National du Bénévolat Humanitaire qui organisait des cours de perfectionnement des techniques de la

communication interpersonnelle, d'apprentissage des méthodes pour lutter contre la dépendance aux drogues ou pour combattre les difficultés à l'école. Dans les interviews de presse, elle n'a pas cherché à dissimuler le fait que, par son activité, elle promouvait sciemment la philosophie scientologue. Dans une de ses interviews elle a avoué qu'ils organisaient des cours dans lesquels ils enseignaient comment se débrouiller dans le mariage, comment élever un enfant pour qu'il devienne un homme de valeur et comment se débarrasser des importunités. « Toutes ces techniques reposent sur l'esprit » a-t-elle ajouté. Les professeurs de voïvodie de Poméranie de l'Ouest ont reçu des propositions pour assister à ce type de cours. Ils étaient incités à introduire la doctrine de la scientologie dans le processus de l'éducation des jeunes.

En 2009, ils ont entrepris une action pour promouvoir leur littérature. Les livres de Hubbard ont été envoyés à environ 4 mille bibliothèques dans toute la Pologne, entre autres à l'Université de Varsovie et à l'Université catholique de Lublin.

En 2007, Konrad Kornatowski, Commandant Général de la Police à ce moment là, lors d'une conférence de presse a attiré l'attention sur l'augmentation de l'activité des sectes en Pologne. Une des initiatives prise afin de lutter contre cette « pathologie » était la collaboration entre la police et les Centres d'Information des Dominicains sur les sectes. De plus, dans les commissariats de police, au niveau des voïvodies, des officiers ont été désignés pour coordonner et surveiller toute action relative à l'activité criminelle des sectes sur le territoire.

Permettez-moi de vous présenter maintenant, un peu plus en détail, la secte la plus dangereuse de Pologne : la Confrérie de l'ordre Himavanti. Je peux la qualifier, sans hésiter, comme une secte destructrice et même criminelle. J'ai décidé de ne présenter ici ni leur histoire ni les différentes étapes de son activité. Je vais vous décrire, par contre, un homme qui a déclaré il y a 15 ans une guerre ouverte à Ryszard Matuszewski, leader de cette secte. Il s'agit de Dariusz Pietrek, directeur du Centre d'Information sur les sectes en Silésie sise à Katowice.

En 1997 Dariusz Pietrek a eu un premier contact avec la secte Himavanti. Il a reçu une lettre signée par l'ordre international des Chevaliers de la guerre sainte. Les expéditeurs de la lettre ont écrit que les gens comme Pietrek seraient assassinés. Quelques mois après, Dariusz a appris des médias que Ryszard Matuszewski, leader de la Confrérie de l'ordre Himavanti était l'auteur de la lettre. À cause de cette lettre et des menaces d'attentats à la bombe contre les lieux de culte de l'Église catholique, Matuszewski a été condamné à un an et six mois de prison avec sursis.

À cette époque-là, Dariusz Pietrek est devenu un des principaux militants pour la lutte contre les sectes destructrices en Pologne. Je mentionne seulement que depuis mars 1999, il a collaboré avec le Bureau d'enquête central dans l'affaire d'un meurtre lié à des rituels sataniques à Ruda Śląska. Le crime commis par deux hommes âgés de moins de vingt ans a bouleversé l'opinion publique dans toute la Pologne. Dans un bunker à Ruda Śląska les meurtriers ont organisé un rituel satanique lors duquel ils ont tué leurs amis Kamil et Karina en les frappant d'une dizaine de coups de couteau. De cette façon, ils voulaient les offrir en sacrifice à Satan. Un an après, le Tribunal a condamné l'un des meurtriers à perpétuité et l'autre à 25 ans de prison.

En juin 2002, les membres de la secte Himavanti ont entamé une action organisée contre Dariusz Pietrek. Les rues à Gliwice étaient couvertes d'affiches diffamantes à son encontre et suggérant qu'il était un pédophile poursuivi par la police. Puis, il s'est avéré que la secte

Himavanti luttait de cette manière contre toute personne qui avait osé s'opposer à elle. Quinze personnes, y compris Dariusz, anciens membres de la secte et autres gens qui s'occupaient de cette problématique ont ainsi été outragées. L'appartement d'un des ex-membres de la secte a été incendié à trois reprises. L'affaire a été portée devant le Tribunal mais, pour des raisons médicales, les poursuites contre l'accusé ont été abandonnées.

En octobre 2005, Dariusz Pietrek, encore une fois, a trouvé sur la porte de sa maison une affiche l'accusant d'être un pédophile dangereux. Sur l'affiche il y avait aussi l'adresse de son domicile, le lieu de son travail et l'adresse de KANA, le siège du Centre d'Information sur les sectes en Silésie dont il était le directeur. Dans sa ville natale il y avait environ une quinzaine d'affiches insultant sa personne.

En même temps, il recevait des cartes postales avec des représentations obscènes et des colis postaux avec excréments.

A cette époque-là, un journaliste de presse écrite et Dariusz Pietrek ont été accusés par Matuszewski d'une attaque et d'une tentative de meurtre. Évidemment, l'accusation était fautive et c'était une autre étape dans le harcèlement du responsable du Centre d'Information sur les sectes en Silésie. La police et le procureur ont abandonné l'accusation.

En 2005, des affiches insultant Dariusz Pietrek ont réapparu à Katowice. Cette fois-ci, elles informaient qu'il était membre d'une organisation nazie *Blood of Honor*.

Parallèlement à cet événement, une femme, membre de la secte Himavanti a distribué un prospectus informant que la police, le parquet et Dariusz Pietrek lui-même avaient lancé une attaque contre le siège de la Confrérie. Puisque les accusateurs ont donné les noms et les adresses des policiers et d'autres personnes suspectes, le parquet à Zabrze a entamé une enquête. Le Tribunal a jugé Ryszard Matuszewski irresponsable en raison de son état mental et il l'a dirigé vers un traitement psychiatrique obligatoire que Matuszewski a abandonné quelques mois après.

Avant la séance du Tribunal concernant l'affaire d'une femme, ancien membre de la secte, sous les essuie-glaces des voitures on a pu, encore une fois, trouver des prospectus diffamant Dariusz Pietrek. Ils l'accusaient d'être pédophile et nazi.

Entre 2007 et 2008 on saisissait les tribunaux des affaires contre Dariusz. Bien sûr, toutes les actions en justice portées devant les parquets dans toute la Pologne étaient fausses. Les membres de Himavanti ne pensaient pas gagner les procès, ils voulaient seulement harceler Dariusz Pietrek.

Dans cette période, Dariusz recevait des menaces de mort; on menaçait aussi de tuer sa famille. De plus, sur les murs de sa ville natale quelqu'un avait mis des inscriptions insultantes nuisant à sa réputation le soupçonnant d'avoir commis les plus grands crimes, d'être un pédophile et un nazi.

Selon les informations les plus récentes, d'il y a quelques semaines, les membres de la secte Himavanti préparent une nouvelle campagne de dénigrement contre Dariusz Pietrek. En l'occurrence, les parquets de Toruń et de Varsovie ont reçu de fausses dénonciations concernant un délit commis par Radio Maryja qui aurait outragé la nation Juive et propagé la haine raciale. Selon les accusations, Dariusz Pietrek aurait été l'auteur présumé de ces

dénonciations, ce qui évidemment était un mensonge. Dariusz Pietrek a attesté qu'il ne savait rien de ces dénonciations, qu'il n'était pas auditeur de Radio Maryja et que sa signature avait été falsifiée.

Ces évènements décrits ci-dessus concernant la secte Himavanti ont touché profondément Dariusz Pietrek mais ils ont aussi existé dans d'autres centres. Je voudrais mentionner seulement qu'il y a quelques années, à Lublin, ma ville natale, ont paru des inscriptions diffamant ma personne et celle de Paweł Królak, ancien coordinateur du Centre de la Prévention de Psycho-manipulation.

Ainsi, on voit que le problème des sectes en Pologne est toujours criant. Pourtant, nous pouvons être rassurés car les centres d'information sur les sectes qui fonctionnent dans toute la Pologne limitent activement l'activité des groupes « destructeurs ».